



syndicat autonome des enseignants neuchâtois
membre du SER (syndicat des enseignants romands), de l'Intersyndicale
des Enseignants BEJUNE & de la FPS (formation professionnelle suisse)

Résolution

Pour une réelle prise en compte des contraintes liées à l'enseignement, en particulier à temps partiel.

Contexte

Considérant :

- la complexité toujours croissante de l'activité enseignante ;
- la part majoritaire de l'enseignement à temps partiel dans l'école neuchâtoise ;
- les témoignages nombreux d'enseignant·e·s contraint·e·s de diminuer leur temps de travail en raison de symptômes d'épuisement professionnel ;
- les résultats de l'enquête du SER sur le temps de travail des enseignant·e·s en Suisse (ETT'19) ;
- le rapport du SEO «prévention et gestion du stress auprès des enseignants» ;
- ainsi que le rapport du SEO «réduction des tâches administratives»,

Résolution

l'Assemblée Générale du SAEN, réunie à la Chaux-de-Fonds le 6 novembre 2019, demande au Département de l'Éducation et de la Famille :

- a) de mettre rapidement en œuvre des mesures afin que la charge de travail réelle des enseignant·e·s soit en adéquation avec le pourcentage d'activité pour lequel ils-elles sont engagé·e·s ;
- b) d'harmoniser, au niveau cantonal, les pratiques concernant l'implication des enseignant·e·s dans les tâches de gestion des classes et de l'école, ainsi que lors de l'accompagnement des élèves lors des activités extra-scolaires ;
- c) de faciliter la formation continue des enseignant·e·s en accordant une indemnité forfaitaire conséquente ou des décharges aux personnes appelées à se former hors de leur temps d'engagement habituel.

La Chaux-de-Fonds, le 6 novembre 2019

Pierre-Alain Porret
Président du SAEN
Rue du Pré Nimboz 9
2027 Fresens
pierre-alain.porret@saen.ch